



Nom du fichier : Protocole-deconfinement-interieur-K2N-v1a

1	Introduction.....	1
2	Préparation du kyudojo pour permettre la pratique en toute sécurité .....	1
3	Protocole pour le responsable de séance .....	2
4	Protocole pour les participants.....	3
5	Fonctionnement d'une séance.....	3

## 1 Introduction

Ce protocole est un complément à la fiche « **Fiche Consigne - Pratique du Kyudo en sortie du confinement à partir du 2 juin 2020** » diffusée par le CNKyudo le 12 juin 2020, pour l'adapter aux conditions particulières du Kyudojo National de Noisiel.

Il décline et renforce les préconisations pour la préservation de la santé de tous, et ne remplace en aucun cas les directives gouvernementales, départementales ou municipales qui, en cas de doute, ont « force de loi ».

C'est une évolution par rapport au précédent protocole pour la pratique en extérieur à K2N, qui est basé sur les principes suivants :

1. **Un responsable de séance** est désigné pour chaque période de pratique autorisée ; c'est lui qui a la responsabilité d'ouvrir les portes d'accès au dojo, et qui a la charge d'assurer seul l'entretien de la ciblerie et des cibles pour éviter au maximum la possibilité de transmission du virus par contact ;
2. Une séance de pratique n'est ouverte, **sur réservation**, qu'à **6 pratiquants**, y compris le responsable de séance, pour lesquels 6 cibles sont mises en place ;
3. Les 5 pratiquants qui respectent strictement les **règles en vigueur de distanciation sociale**, ne sont en contact avec aucun autre objet que **leur propre matériel** (qu'ils apportent avec eux, et remportent après la séance), et la cible qui leur est attribuée.
4. L'exception au principe 3. précédent concerne les pratiquants chargés de l'ouverture et de la fermeture de la façade du shajo, qu'ils exécuteront en portant obligatoirement un masque facial ; ils devront se passer les mains au gel hydroalcoolique avant et après l'opération.
5. **La pratique individuelle en libre-service n'est pas autorisée** ; K2N n'a pas la capacité d'assurer la désinfection entre les passages.

## 2 Préparation du kyudojo pour permettre la pratique en toute sécurité

- **Gestes barrières :**
  - K2N fournit du gel hydroalcoolique, pour l'usage du responsable de séance et des personnes responsables de l'ouverture et la fermeture de la façade du shajo.
  - K2N s'assure que du savon est disponible dans le kantekijô et à l'évier du shajo.
- **Genkan (entrée)**
  - Les crocs seront rangés dans l'entrepôt : pour le yatori les pratiquants utiliseront leurs chaussures personnelles ou leurs zoris (qu'ils rapporteront chez eux après la séance).

- **Hikaé (zone de préparation) :**
  - Les vestiaires, le hikaé et le coin détente sont débarrassés de tout objet et meuble, et les participants ne doivent pas y stationner.
- **Matoba (ciblerie) :**
  - Trois jeux de 6 cibles sont à disposition, facilement identifiés par les lettres A, B et C, de manière à pouvoir laisser « reposer » un jeu de cible d'une séance à l'autre pour décontamination.

### 3 Protocole pour le responsable de séance

Des **responsables de séances sont nommés par leur club**, qui doivent connaître les modalités d'accès au matoba, et qui possèdent les qualités pour assumer leur rôle.

Le responsable de séance indique sur le tableau partagé en ligne le jour et les horaires des séances qu'il propose d'organiser. Il peut soit les réserver à son propre club, soit les ouvrir à des pratiquants d'autres clubs (ligne commentaire du tableau).

Le club résident AKVM garde priorité sur ses créneaux habituels.

Les cas de conflits sur les réservations seront traités conjointement par la CTKyudo Idf et le Comité de Gestion K2N.

Le responsable de séance est chargé d'informer les inscrits en cas d'annulation.

Chaque séance est placée sous la responsabilité du responsable de séance désigné, ce qui comprend :

1. **Ouvrir le dojo**
  - Ouvrir la porte du dojo et la bloquer ouverte
2. **Préparer à lui seul la ciblerie**
  - Préparer et mouiller l'azuchi
  - Installer les cibles
  - Ouvrir et bloquer les deux portes du kantékijô de gauche (pour éviter qu'elles ne soient touchées lors des opérations de yatori)
3. **Contrôler** l'entrée des pratiquants inscrits et les noter sur le registre
  - Noter sur le registre le n° du jeu de cibles utilisé (A, B ou C qui sont utilisés successivement dans cet ordre, pour les laisser « reposer » d'une séance à l'autre pour décontamination)
4. **Vérifier** que chaque pratiquant :
  - Porte un masque facial approprié, au moins pendant la mise en place, et le rangement.
  - Qu'il est autonome pour ce qui concerne son matériel
5. Si besoin rappeler les règles du protocole particulier K2N
6. **S'assurer du respect des gestes barrières** ainsi que des règles du protocole particulier
7. **Remettre à lui seul en état la ciblerie** et les cibles après la séance
  - Seules les cibles qui ont besoin d'être refaites le seront, il n'est pas nécessaire de toutes les refaire à chaque séance
8. **IMPORTANT :**
  - En cas de deux séances se suivant, les participants à la seconde séance ne seront admis qu'après la sortie du dernier participant de la séance précédente (à l'exception des responsables de séances qui pourront éventuellement se croiser en respectant les précautions d'usage).

## 4 Protocole pour les participants

### 1. Réservation de la séance

- a. **S'inscrire** sur le fichier partagé en ligne. Les dojos peuvent choisir de centraliser ces inscriptions par leur secrétaire ou les responsables de séance.
- b. En cas de surnombre la gestion des priorités sera décidée par le responsable de séance.

### 2. Tenue, en accord avec l'étiquette du kyudo relative à la tenue vestimentaire :

- a. **IMPORTANT** : La pratique en vêtements civils est « tolérée », mais **la tenue de kyudo est très fortement recommandée**.
- b. Le port de tabi est obligatoire.
- c. De préférence, le pratiquant arrive déjà en tenue.
- d. Il est possible de se changer sur place, sur le shajo, à condition de porter des sous-vêtements appropriés au respect de la décence, et de ne pas faire attendre le responsable de séance ou les autres pratiquants.

### 3. Autonomie, le pratiquant doit :

- a. Posséder l'ensemble du **matériel nécessaire au tir**
- b. Avoir un **masque facial** à sa disposition (au moins pour les opérations de préparation ou rangement du shajo)
- c. Apporter un **chiffon** pour essuyer ses flèches
- d. Apporter une **serviette** pour s'essuyer les mains s'il doit les laver
  - Avoir sa propre source de gel hydroalcoolique est recommandé
- e. Eventuellement des zori pour les opérations de yatori
- f. **IMPORTANT** :
  - Les sanitaires ne sont pas accessibles

### 4. Enseignement

- a. En accord avec les préconisations CNKyudo **l'enseignement et les corrections sont limités** au minimum.
- b. S'ils sont prodigués, ils le sont **sans contact physique direct**, l'enseignant portant un **masque**, et conservant une distanciation d'1m50.

## 5 Fonctionnement d'une séance

### 1. Ouverture /fermeture de la façade du shajo

- a. Les pratiquants les premiers arrivés se chargent d'**ouvrir les panneaux de façade** du shajo. Cette opération se fait obligatoirement avec un masque, et en se passant les mains au gel hydroalcoolique avant et après l'opération.
- b. Même protocole pour la **fermeture**.
- c. Même protocole pour le **balayage des lieux** en fin de séance.

### 2. Hikaé

- a. **Le matériel individuel** de pratique est entreposé exclusivement sur le yumitate : arc, flèches (il n'y a pas de yatate), carquois, gant et petit matériel accessoire, de manière la plus groupée possible.
- b. **Les pratiquants se répartissent sur les deux yumité** : un à chaque extrémité, un au centre.
- c. **L'ordre de tir** sera déterminé par la position sur le hikaé : ômaé sera celui le plus à gauche dans le hikaé (le plus proche de l'entrée sur le shajo)
  - >>> **pendant toute une séance** les positions restent inchangées, chaque cible étant attribuée à un tireur et un seul.

### 3. Circulation, utilisation des espaces

- a. À tout moment les pratiquants doivent être attentifs à conserver une **distance d'au moins 1 mètre** avec toute autre personne.
- b. Les **vestiaires** ne sont pas utilisés en tant que tels, mais seulement et si besoin, pour y déposer des bagages ou vêtements encombrants. N'est autorisée dans les vestiaires qu'une seule personne à la fois.
- c. Le **coin détente** n'est utilisé qu'en cas de besoin pour se laver les mains.
- d. En toute circonstance **l'entrée sur le shajo** (nyûjô) ne se fait que par la porte d'entrée, la **sortie** (taijô) que par la porte de sortie
- e. On circule autant que possible en sens unique dans le **hikaé** pour éviter les croisements dans cette zone étroite.

### 4. Shinsa no maaï ; kyogi no maaï

- a. Les entrées dans le shajo (nyûjô) peuvent difficilement se faire dans le rythme (maaï) prescrit pour respecter les distances entre pratiquants, que ce soit celui d'examen ou de tournoi.
- b. Il est donc recommandé que les pratiquants d'un tachi
  - se préparent à l'endroit ou leur matériel et entreposé,
  - s'alignent dans l'ordre de tir dans le hikaé en attendant que tous soient prêts (en respectant la distanciation),
  - entrent successivement en exécutant le salut (mais à un rythme permettant de conserver une distance d'au moins 1m50 entre pratiquants),
  - et attendent d'être tous prêts sur honza avant d'entrer dans le maaï choisi.

### 5. Yatori

- a. Recommandation : yatori exécuté toutes les 6 flèches
- b. A la fin des tirs les pratiquants se positionnent sur le **yatorimichi dans l'ordre des cibles en passant par la porte d'entrée du dojo**
- c. Quand ils sont tous prêts, il se dirigent vers l'azuchi, et **chacun retire ses propres flèches** et les essuie avec le chiffon qu'il a apporté.
- d. Quand il a terminé, chacun se retourne (vers la dernière cible) et attend. Quand tous sont prêts, le tachi retourne vers le shajo, dans l'ordre inverse des tachi (ômaé en dernier) et en conservant la distanciation